

**M.AYME PHILIPPE**

**TARASCON**

# **SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**



**[NOTICE ENVIRONNEMENTALE]**

**[AUTO-EVALUATION]**

**[DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS]**

**10/2016**

**Contact :**

Sylvie MALACRINO

07 76 361 266

malacrino.sylvie@urbasolar.com

## CONTEXTE

---

La demande de permis de construire porte sur la construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Tarascon (13). L'objectif de ce projet est double :

- Construire une serre pour le développement de l'exploitation agricole,
- Et produire de l'énergie électrique renouvelable.

***Le Plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020.***

***La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2014 porte cet objectif à 32 % en 2030. Afin d'atteindre de but, une part importante du développement des énergies renouvelables devra porter sur l'installation solaire photovoltaïque.***

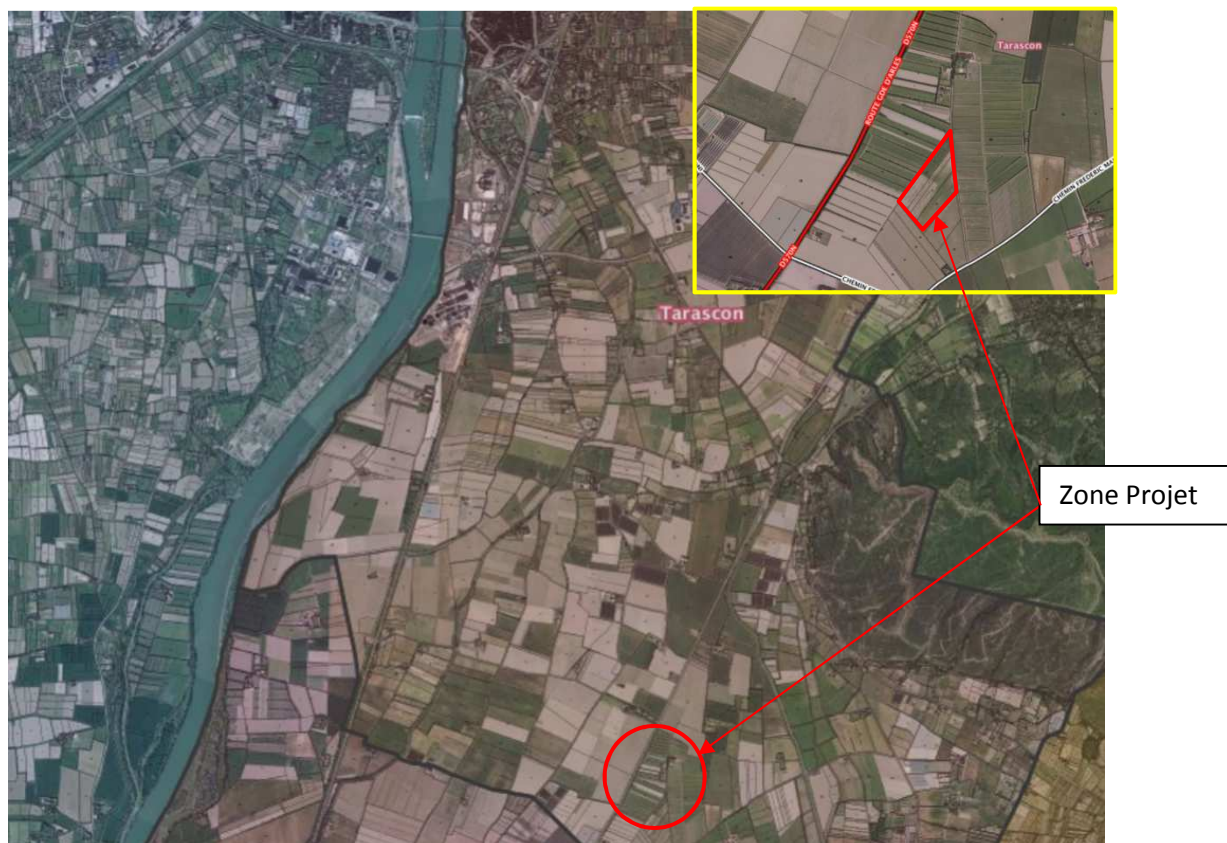
**L'intégration d'une toiture photovoltaïque sur une serre agricole répond parfaitement à cet objectif.**

En effet, le secteur agricole offre notamment de vastes surfaces de bâtiments agricoles existants, propices au déploiement des énergies vertes en respect du foncier dédié. L'installation de panneaux intégrés au bâti, en substitution des matériaux classiques de couverture, représente une opportunité pour le monde agricole en combinant efficacité énergétique et valorisation des exploitations agricoles.

# 1. PRESENTATION GENERALE

## 1.1. Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune de Tarascon, dans le département des Bouches-du-Rhône (13), au lieu-dit : « Mas de Florent » au Sud de la commune. Le projet est à une distance d'environ 25 km au Sud-Ouest de Arles et 18,9 km au Nord de Arles.



## 1.2. Cadastre

Les parcelles concernées sont cadastrées sur la commune de Tarascon :

### **Section YB:**

16, 17,18 et 37

Contenance : 53 774 m<sup>2</sup>

## 1.3. Cadre législatif

### Le code rural

Les activités agricoles ont un caractère civil, tel que définie par l'article L.311-1 du Code Rural. « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ».

*Le projet est porté par M. AYME Philippe en sa qualité d'exploitant agricole dont l'activité agricole consiste à produire des herbes aromatiques, des poires, des pommes, des salades, des épinards, des courgettes, des melons et tomates en **BIO certifié**.*

### Le Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire dans le cadre suivant :

- Travaux de construction avec ou sans fondations,
- Transformation de constructions existantes visant à modifier l'aspect extérieur,
- Serre > 4m de haut ou > 2.000 m<sup>2</sup> au sol.

*Les serres du projet présenté sont soumises à permis de construire, leur hauteur étant supérieure à 4m.*

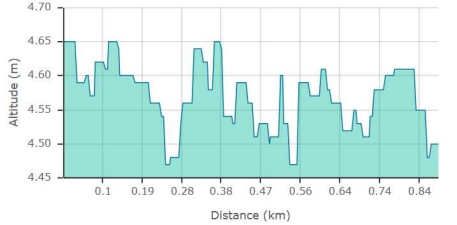

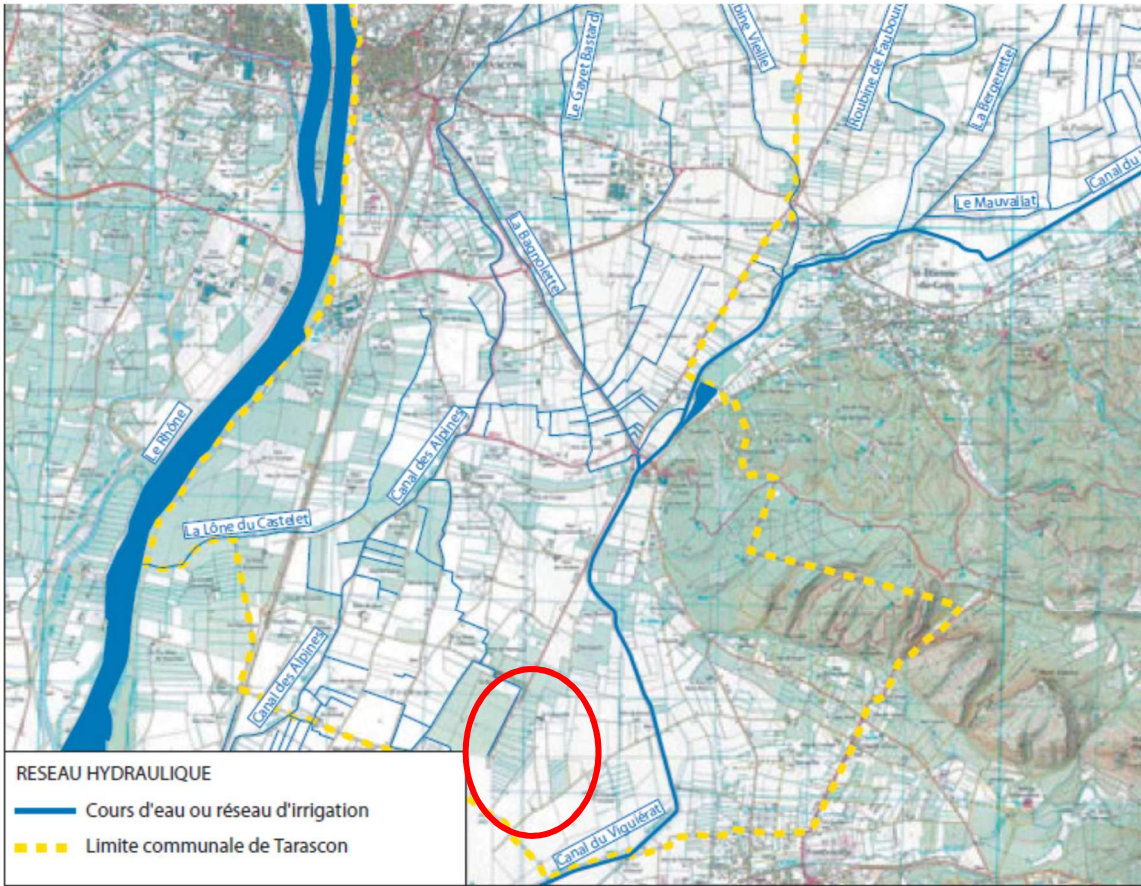
### Le Plan d'Occupation des Sols

Les serres sont localisées en zone agricole NCs du POS.

*Le POS ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet, dans la mesure où l'installation prévue est nécessaire à l'exploitation agricole.*

## 2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

### 2.1. Présentation du secteur

CONTEXTE GENERAL	
<p><b>Topographie :</b> sur la commune, min. 3m, max. 200m</p>	<p><b>PROFIL ALTIMETRIQUE</b></p>  
<p>Sur la zone projet, la topographie est relativement plane (moins d'un mètre de dénivelé).</p>	
<p><b>Hydrologie :</b> Le site est irrigué par le canal des Alpes</p>	 <p><b>RESEAU HYDRAULIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau ou réseau d'irrigation</li> <li><span style="color: yellow;">- - -</span> Limite communale de Tarascon</li> </ul>
<p>Bassin versant : Rhône</p>	
<p>Le réseau hydraulique sur Tarascon</p>	

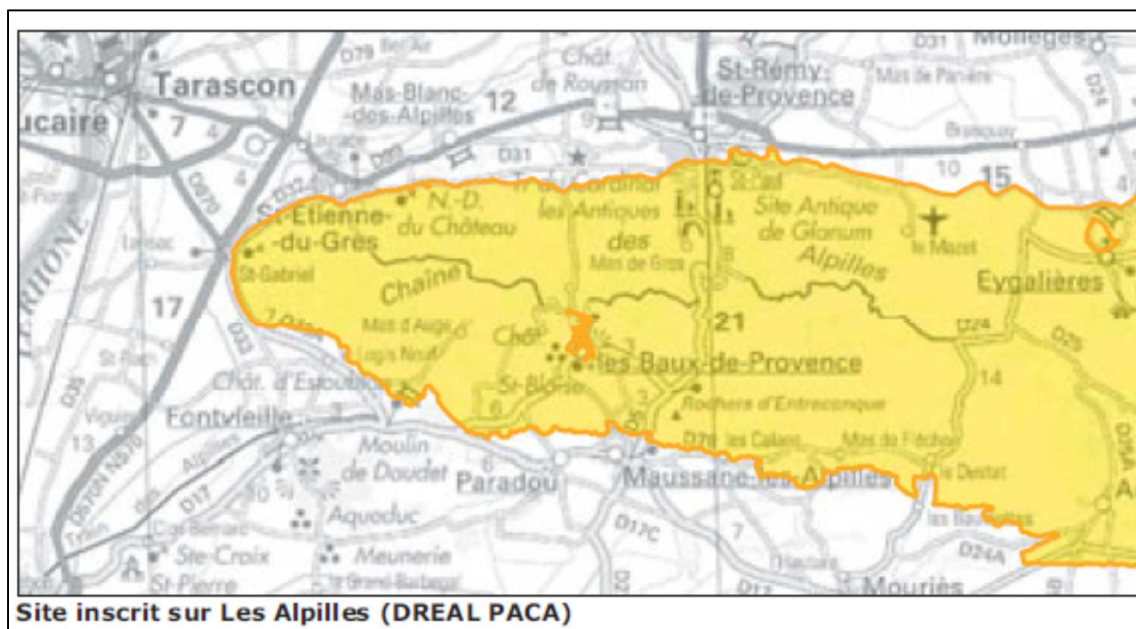
## 2.2. Situation par rapport aux périmètres à Statut

- Nous retrouvons à une distance d'environ 2,3 km du site projet deux sites ZNIEFF :
  - ZNIEFF 1 Ile de Saxy,
  - ZNIEFF 2 Le Rhône.
  
- Et dans un environnement géographique situé à environ 2,2 km se trouvent deux sites NATURA 2000 :
  - ZSC Les Alpilles,
  - ZPS Montagne Sainte Victoire.

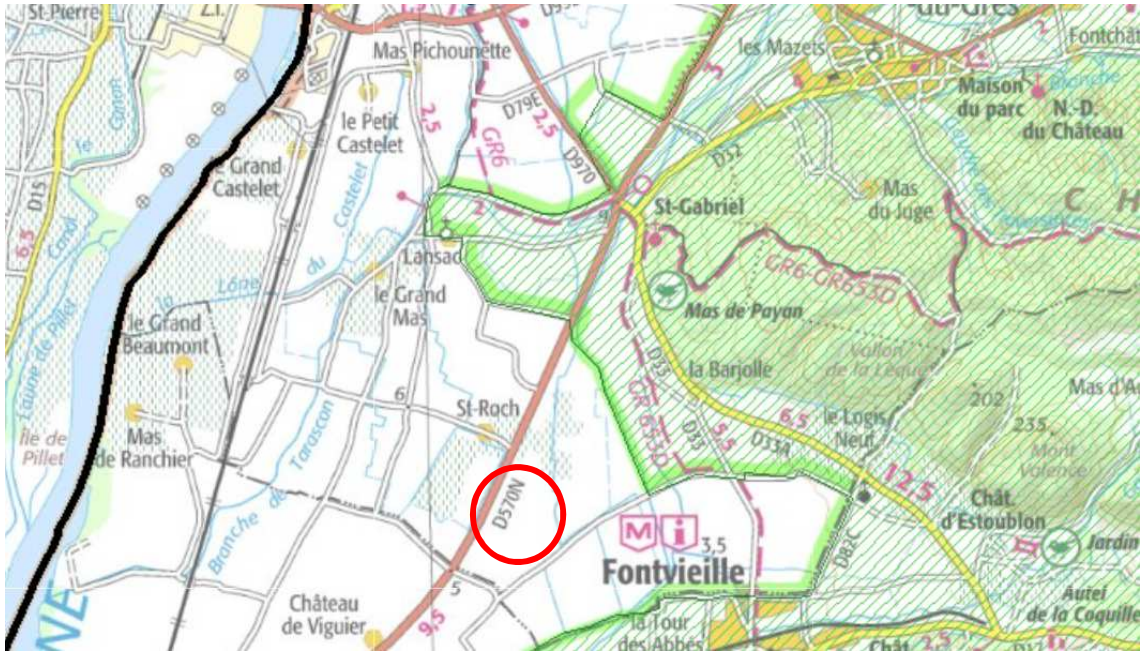
Ces périmètres sont présentés ci-après et le lien écologique NATURA 2000 avec la zone d'étude est analysé.

Précisons ici que les données cartographiques ont été acquises sur Géoportail ainsi que sur l'INPN (Institut National du Patrimoine Naturel). Les fiches de présentations des périmètres présentés ci-après sont disponibles sur le site l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr/>.

- Aucun périmètre réglementaire de type site classé, site inscrit, réserve naturelle, parc national, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope... n'est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d'étude.



- Le secteur projet se situe hors du site inscrit des Alpilles.



- Le secteur projet ne se situe pas au sein du Parc Naturel Régional des Alpilles. (source : carmen DREAL)



- Aucune ZICO n'est présente dans un rayon de 2,3 km autour de la zone d'étude.

### 2.2.1. Périmètres Natura 2000

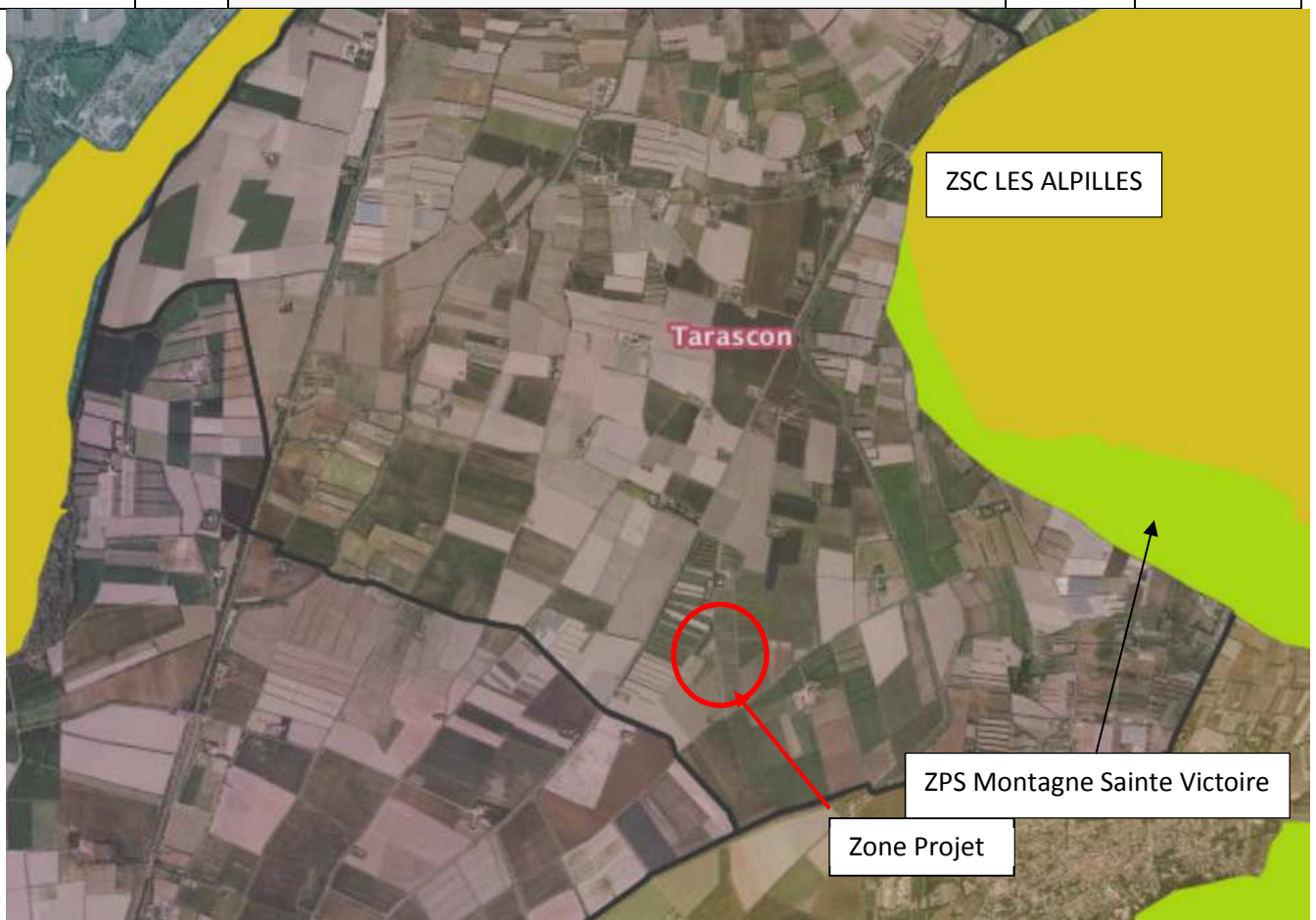
Nom du site	Type	Habitat(s) / Qualité(s) / Importance(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Distance avec le projet	Lien écologique
FR9310067 – Montagne Sainte Victoire	ZPS	<p>De par la beauté de ses paysages, la Sainte Victoire est un haut lieu provençal, de réputation internationale. C'est également un territoire présentant une forte richesse biologique. Divers types de milieux sont représentés : falaises et barres rocheuses, éboulis, crêtes dénudées, forêts de feuillus et de conifères, garrigues, petites plaines agricoles, plan d'eau. La mosaïque créée par ces différents milieux offre des conditions très propices à l'avifaune méditerranéenne. Le site est ainsi fréquenté par près de 150 espèces d'oiseaux dont une vingtaine d'espèces présentent un intérêt communautaire. Il accueille notamment plusieurs espèces de grands rapaces, telles que l'Aigle de Bonelli (1 couple nicheur) et l'Aigle royal (1 couple nicheur, le seul couple des Bouches-du-Rhône), nichant dans les falaises et prospectant les vastes espaces alentour en quête de proies.</p> <p>Les secteurs très ouverts, notamment les pelouses sommitales et les flancs rocheux, accueillent diverses espèces patrimoniales de passereaux, pouvant par endroits atteindre de fortes densités : Bruant ortolan, Pipit rousseline, Alouette lulu, Traquet oreillard, Monticole bleu, Monticole de roche, etc. Certaines espèces montagnardes fréquentent le site uniquement en hiver : Tichodrome échelette, Crave à bec rouge, Accenteur alpin.</p> <p>Espèce nichant hors périmètre mais fréquentant le site pour s'alimenter : Faucon pèlerin.</p> <p>Le coucou geai était autrefois commun sur le site, mais a aujourd'hui disparu.</p>	Environ 2,2 km	Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, <b>Le lien écologique est considéré comme faible à nul</b>
FR 9301594 LES ALPILLES	ZSC	<p>Petit massif calcaire remarquable par la présence de landes à Ephédre et à Genêt de Villars sur les crêtes et par l'extension de groupements rupestres. Présence de parcours parturés par les ovins et bovins. Présence d'importants complexes rocheux. Le cortège faunistique est particulièrement riche, notamment par la présence de nombreuses espèces de chiroptères : le massif des Alpilles constitue un secteur d'enjeu international pour la conservation des chauves-souris car il abrite plusieurs colonies importantes :</p> <p>* La carrière de Glanum (St Rémy de Provence) : gîte d'intérêt international pour le Minioptère de Schreibers (hibernation de 12000 à 18000 individus, soit près de 15 % de la population nationale en hiver). Le seul gîte d'hibernation connu pour cette espèce en région PACA, drainant probablement la totalité des</p>	Environ 2,4 km	



populations estivales des Cévennes, de la vallée du Rhône et du Var.

\* La grotte des Fées (Baux de Provence) : site autrefois majeur pour la reproduction de plusieurs espèces avec 6000 individus, faisant l'objet d'un projet de réhabilitation.

\* Le tunnel d'Orgon : importante colonie mixte de reproduction découverte en 2003. Comprend au moins 6 espèces, totalisant 6000 individus jeunes compris, principalement Petit/grand murin et minioptère. La plus importante colonie de reproduction des Bouches-du-Rhône, et une des plus importantes connues en région PACA. Le tunnel d'Orgon figure parmi les 21 sites français présentant un intérêt majeur d'ordre international pour la conservation des chiroptères.



## Périmètres d'inventaires

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

Les ZNIEFF de type I : ensembles de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.

Les ZNIEFF de type II : ensembles pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Nom du site	Type	Espèce(s) déterminante(s)	Distance Avec le projet	Lien Écologique
ZNIEFF 13-138-159 Ile de Saxy	I	<p>Cette zone est caractérisée par la présence d'anciens aménagements appelés caissons Girardon. Ce sont des bassins délimités par des digues submersibles en cas de crues, construits entre 1884 et 1920. Sous l'influence d'une importante sédimentation, des habitats variés y sont apparus. La ripisylve à peupliers, préservée des aménagements récents, possède de beaux peuplements de la vigne sauvage, ancêtre des vignes cultivées (à ne pas confondre avec les vignes ensauvagées).</p> <p>Sur ce secteur, sept espèces présentes un intérêt patrimonial dont deux sont déterminantes. L'île de Saxy abrite l'une des deux dernières frayères connues de façon certaine en région PACA de la rare Alosa feinte (<i>Alosa fallax</i>). Le peuplement ichthyologique local est composé d'autres poissons tels la Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>), le Blageon (<i>Leuciscus soufi</i> a), le Toxostome (<i>Chondrostoma toxostoma</i>), la Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>) et la Blennie fluviatile (<i>Blennius fl uviatilis</i>). Enfin, le Castor (<i>Castor fi ber</i>) est bien présent sur l'île.</p>	Environ 4 km	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, <b>Le lien écologique est considéré comme faible à nul</b></p>
ZNIEFF 13-138-100 Le Rhône	II	<p>Le cours du Rhône, de la confluence avec la Durance jusqu'à l'embouchure a été fortement artificialisé.</p> <p>Les ripisylves, qui séparent le lit du Rhône des zones de culture inondables (segonaux), sont réduites à certains endroits à un mince rideau d'arbres mais sont parfois aussi très denses et profondes (secteurs de Saxy, des bois de Tourtoulon et d'Azegat).</p> <p>Les lnes, fosses et tout le système de mares associées (brèches) sont relictuelles. Les quelques dunes fluviatiles sont tout à fait résiduelles. L'embouchure du Rhône est, par contre, restée très «sauvage», avec les Theys de la palissade et de Roustan ou de la Gracieuse.</p> <p>De belles ripisylves à vigne sauvage existent encore en aval de Tarascon, en particulier dans le secteur de Saxy ou, plus au sud, en Camargue. 18 espèces animales patrimoniales dont</p>	Environ 2,3 km	<p>Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, <b>Le lien écologique est considéré</b></p>

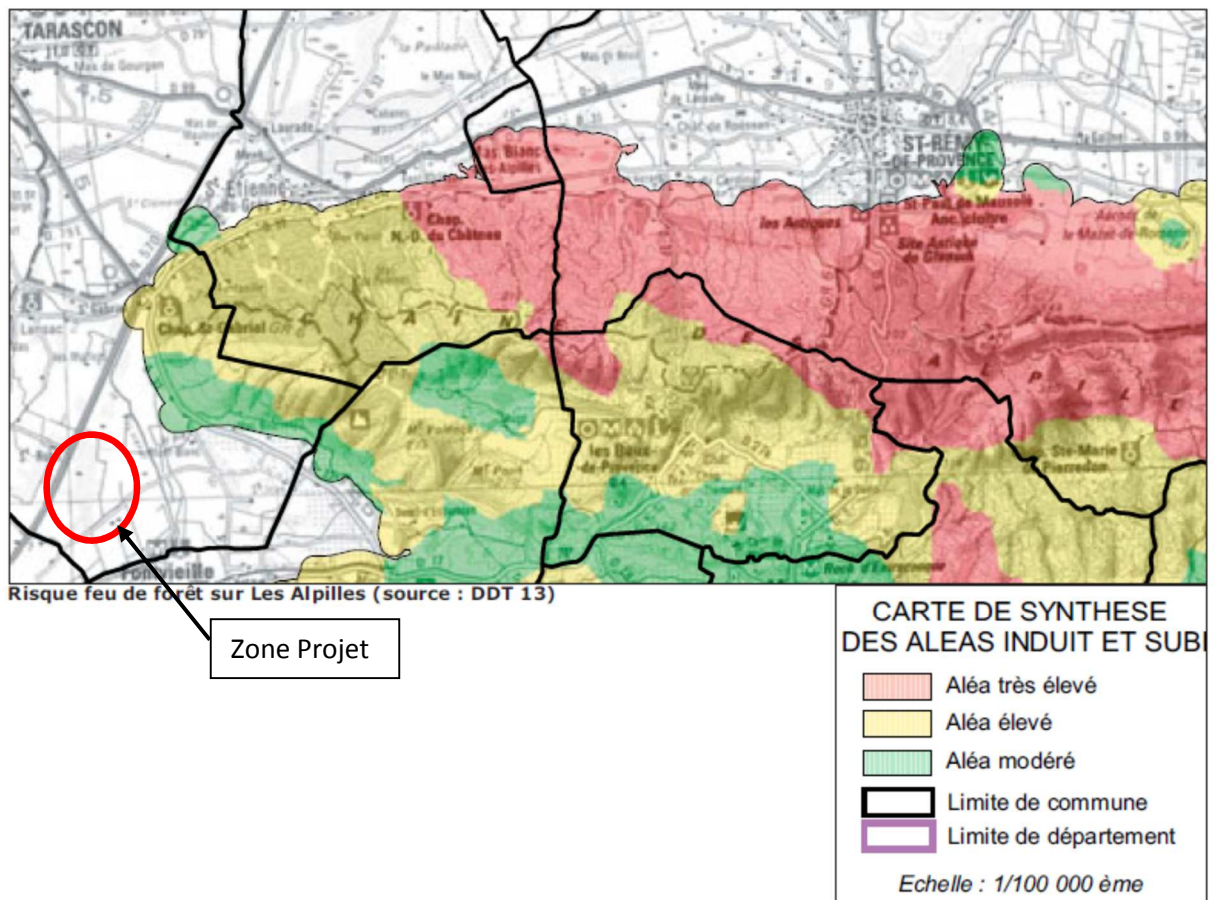
	<p>3 espèces déterminantes ont été recensées dans cette zone. Le cours du Rhône présente un grand intérêt du point de vue ichtyologique avec la présence de deux espèces déterminantes.</p>		<p><b>comme faible à nul</b></p>
--	---	--	----------------------------------



### 2.3. Risques Naturels

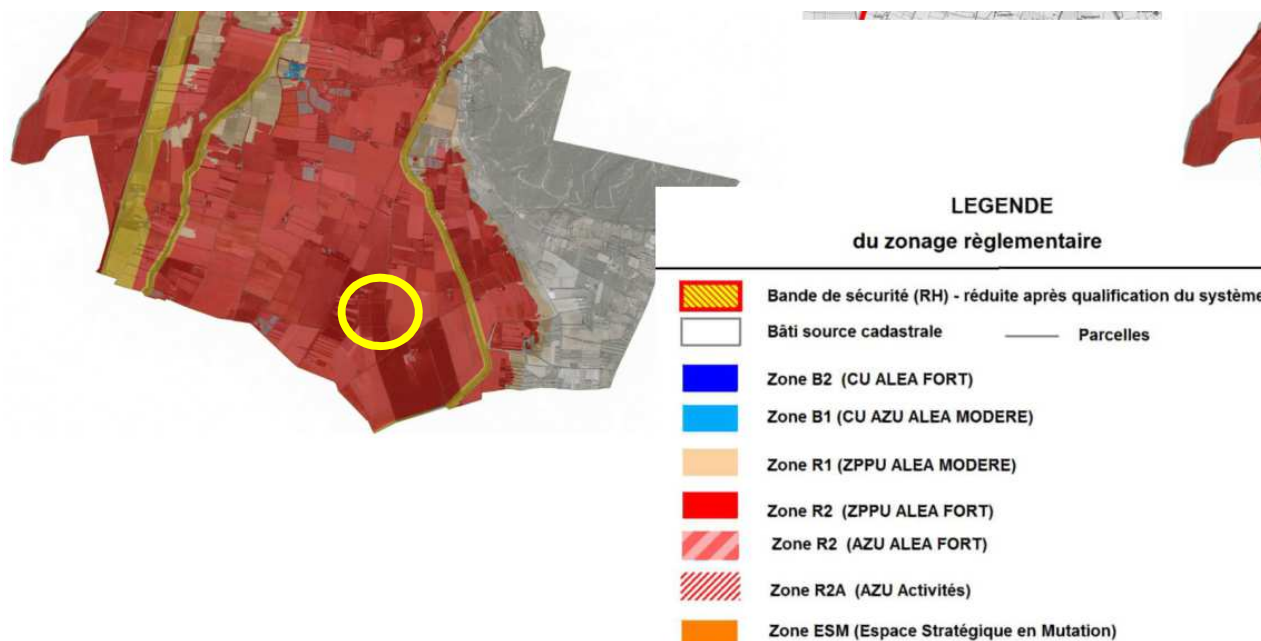
Risques naturels ou industriels recensés sur la commune (sources : *prim.net*)

- Feu de forêt
- Inondation
- Mouvement de terrain – Tassements différentiels
- Risque industriel
- Rupture de barrage
- Sismicité : zone de sismicité 3
- Transport de marchandises dangereuses



(Source : PLU TARASCON)

Aléa feu de forêt : le lien (écologique et géographique) avec la zone projet est considéré comme nul



*Situation vis-à-vis du risque inondation : le projet est situé en zone inondable d'après le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation(a). Le secteur projet se situera en zone R2 dont voici le règlement : (Source : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>)*

Dans le cadre de l'activité agricole, la création d'aires de remplissage et de lavage et la construction de serres et tunnels/bitunnels sous réserve :

- qu'ils n'aggravent pas les risques et leurs effets pendant l'inondation ;
- qu'ils présentent une transparence hydraulique ;
- qu'ils présentent une résistance suffisante (ancrage, amarrage) aux pressions et aux écoulements jusqu'à l'aléa de référence.

**Le projet, dans sa conception et sa réalisation prendra en compte ces conditions et sera donc compatible en tout point avec ces mentions réglementaires.**

#### 2.4. Irrigation

L'eau d'irrigation est fournie par l'agence de l'eau et par la société de vidange des Alpilles Montagnette (route d'Avignon à Tarascon) et également par un forage (actuellement non utilisé).

## 2.5. Impact paysager

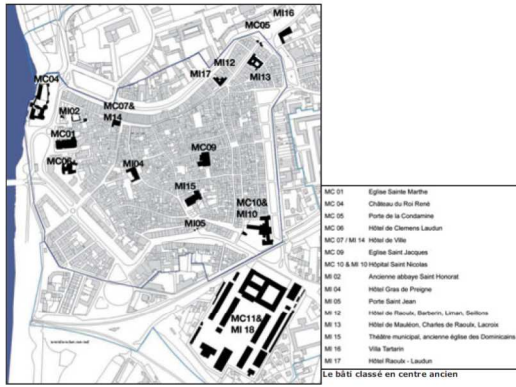


Le paysage communal et le territoire proche sont caractérisés par une mosaïque associant bâti traditionnellement épars, terres agricoles et boisements diffus.

Le territoire communal ne compte aucun monument classé ou inscrit.

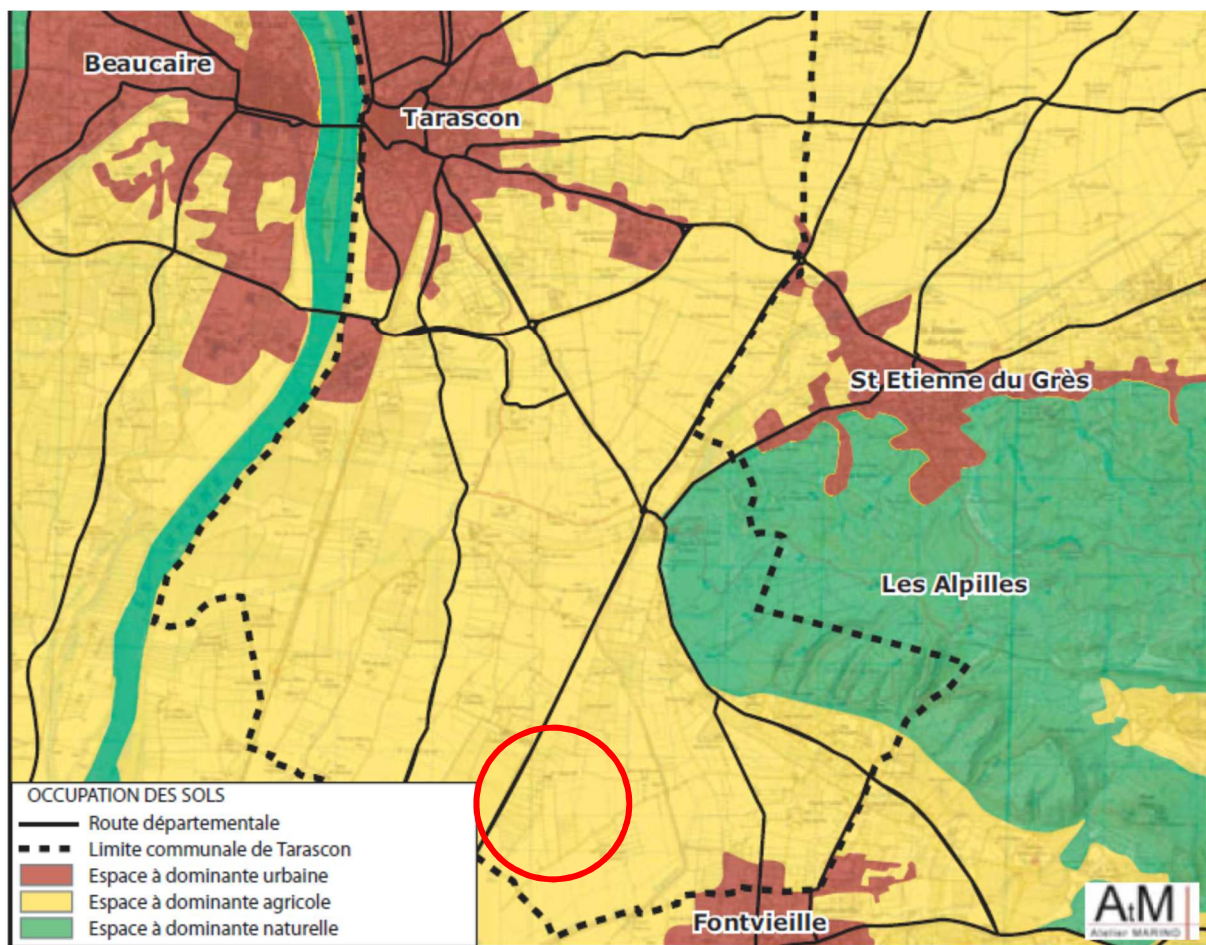
Aucune ZPPAUP n'a été recensée dans le secteur du projet.

Les bâtiments classés ou inscrits se situent tous en centre ancien de la ville de Tarascon, soit à plus de 6,5 km de la zone projet



(Source PLU Tarascon)

Le projet se situe dans une zone dont l'identité première est liée à l'agriculture.



L'occupation des sols synthétique sur Tarascon

(Source PLU Tarascon)



Vue depuis le chemin d'accès au Mas de Florent





Vue depuis la petite route de Tarascon



*Insertion du projet dans le paysage – vue rapprochée*

## 2.6. Etude Hydraulique

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Les études et dimensionnement seront réalisés par un Bureau d'Etudes spécialisé et le dossier DLE sera transmis aux services concernés pour instruction.

Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention ou d'infiltration d'eaux de pluie sera mis en place dans le but de minimiser le ruissellement et de gérer le rejet des eaux pluviales.

### Etat initial simplifié de la zone étude

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
<b>Climat</b>	Pas d'enjeu particulier	<b>Non significatif</b>
<b>Stabilité des terrains</b>	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	<b>Non significatif</b>
<b>Ressource en eaux souterraines</b>	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP.	<b>Non significatif</b>
<b>Eaux superficielles</b>	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire.	<b>Non significatif</b>
<b>Risque inondation</b>	La zone d'étude est en zone inondable mais respectera scrupuleusement le règlement du PPRI qui autorise la construction de serres sous certaines conditions.	<b>Faible</b>
<b>Milieux naturels</b>	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement occupées par des cultures. Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 ou d'inventaire. Au niveau du périmètre de projet, la végétation ne présente pas d'intérêt en soit.	<b>Faible</b>
<b>Patrimoine</b>	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	<b>Nul</b>
<b>Paysage</b>	La zone d'étude s'inscrit dans une plaine agricole. La zone de projet est relativement bien isolée sur le plan visuel, des boisements constituant des masques visuels efficaces bordent la zone.	<b>Faible</b>
<b>Milieux humains</b>	La zone projet s'inscrit au sein d'un territoire agricole. L'occupation du sol aux abords du périmètre de projet est marquée par : - des cultures, - des chemins agricoles, la voie départementale - des bâtiments agricoles et d'habitations	<b>Non significatif</b>

**Effets prévisionnels du projet en phase chantier**

Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées		Niveau d'impact
<b>Climat</b>	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	<b>Non significatif</b>
<b>Géologie</b>	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus ou visées de fondation). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements paysagers.	<b>Non significatif</b>
<b>Qualité des sols</b>	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées. Équipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » au-dessus d'un bac d'égouttures.	<b>Nul</b>
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.	Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de luttés contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...)	<b>Nul</b>
	Risque de pollution des eaux pluviales	Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines, les mesures suivantes sont prévues : - réalisation au démarrage du chantier des bassins de rétention - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés).	<b>Nul</b>

<b>Milieux naturels</b>	Dégradation des abords de la zone de chantier.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées pour réduire l'envol des poussières.	<b>Non significatif</b>
<b>Paysage</b>	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions très limitées sur le site (présence de nombreux masques visuels).	<b>Faible</b>
<b>Milieux humains</b>			
<b>Qualité de vie</b>			
<i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet n'induit pas de modification du réseau de chemins agricoles existants.	<b>Nul</b>
<i>Émissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	<b>Faible</b>
<i>Émissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	<b>Nul</b>
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Évacuation régulière des déchets de construction (plastiques de la serre existante, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir.	<b>Non significatif</b>

**Effets prévisionnels du projet en phase exploitation**

<b>Thématique</b>	<b>Impacts prévisibles en phase chantier</b>	<b>Mesures d'évitement et de réduction envisagées</b>	<b>Niveau d'impact</b>
<b>Climat</b>	Émissions de gaz à effet de serre.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	<b>Positif</b>
<b>Qualité et usages des sols</b>	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induirait pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables aux diverses cultures. Les pratiques actuelles et celles mises en place respectent le cahier des charges relatif à l'agriculture biologique. De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	<b>Nul</b>
<b>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</b>	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	<b>Nul</b>
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place des bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.	<b>Non significatif</b>
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	<b>Non significatif</b>
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	<b>Faible</b>
<b>Milieux naturels</b>	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation.	Au niveau des bassins de rétention ou d'infiltration, ceux-ci seront entretenus de manière douce de manière à permettre le développement d'une végétation hydrophile favorable aux odonates. Enfin, l'application de la charte Agriculture Raisonnée (voire de l'Agriculture Biologique) permettra de réduire l'utilisation des intrants.	<b>Faible</b>
<b>Paysage</b>	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Les masques visuels existants à ce jour ne seront pas modifiés dans le cadre du projet. De ce fait, les serres demeureront relativement peu visibles depuis l'extérieur du site.	<b>Faible</b>

<b>Milieux humains</b>			
<b>Qualité de vie</b>			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de renforcer et de compléter l'activité de M.Ayme	<b>Positif</b>
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité arboricole seront valorisés (compost) et réutilisés sur l'exploitation et/ou évacués vers une filière de valorisation adéquate.	<b>Non significatif</b>

**Le projet porte sur la mise en place de serres en lieu et place de champs d'ores et déjà cultivés. Il vise à permettre à M.AYME de renforcer et pérenniser son outil de production.**

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement.

Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

**Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que :**



**Le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.**

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte

## SYNTHESE DES ENJEUX

Nature		Commentaires	Sensibilité
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. M. AYME dispose d'un accès à l'eau pour les cultures déjà en place. Les cultures sous serre permettent une meilleure gestion de l'apport en eau.	0
	Hydrologie	Le projet est situé dans le bassin de versant du Rhône.	0
	Milieux naturels	Le projet de serres s'implante dans un secteur <b>peu sensible</b> au vu de <b>l'absence de zonages réglementaires NATURA 2000, de zonage d'inventaire ZNIEFF</b> à proximité immédiate.	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone agricole, le terrain est bordé par quelques constructions et des parcelles cultivées. Il y aura peu de co-visibilité.	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente que peu de sensibilités vis-à-vis des risques naturels. En effet, le secteur projet est uniquement concerné par le risque inondation, mais celui-ci sera pris en compte dans la réalisation du projet et sera donc compatible avec le PPRI.	2
ENVIRONNEMENT HUMAIN	<b>Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres</b>		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. Le projet se situe hors du périmètre des 500 m d'un monument historique.	0
CONTRAI NTES ET SERVICES UDES	Document d'urbanisme	POS ZONE NC, le règlement permet la construction de bâtiment agricole. La serre participe au développement de l'exploitation agricole de M AYME.	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.	0

**Le projet ne présente pas de grandes sensibilités vis-à-vis des enjeux identifiés et s'intègre dans un paysage agricole diversifié.**